

Commerçant/artisan/professionnel

Documents demandés

- Les états financiers

Délais

- Fin du septième mois suivant la clôture de l'exercice comptable

Redevances à acquitter

Vingt dinars (20 TND)

Observations

- La publicité se fait à travers le bulletin officiel électronique du CNRE, vingt-quatre heures après l'acceptation de la demande et sans être soumise à des procédures ou des frais supplémentaires

